

Prochain Conseil

le 9 juin 2016 à 20h30

qui en juin se porte bien, au temps chaud ne craindra rien.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21 du 28 avril 2016

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Jean-Louis VIGNON. À l'ordre du jour, le vote des subventions municipales, le tirage au sort des jurés d'assises et les informations diverses.

I SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal alloue 10 732 € de subventions aux associations locales. 9 130 € sont destinés aux associations communales, 1 602 € aux associations extérieures du territoire (détails ci-dessous).

Julien POUPON, adjoint aux associations, rappelle que Saint-Urbain n'a pas baissé ses dotations aux associations, en ces temps de rigueur budgétaire. Les associations tissent un lien social important pour un village, et il faut saluer la vitalité de celles-ci. Pour les associations extérieures, seules les activités non proposées sur la commune sont subventionnées et principalement celles œuvrant pour la jeunesse.

Associations Communales

- Accueil Solidarité St-Urbain	150 €
- Amis de Trévarn	200 €
- Breizh Cani'Tude	150 €

- Animation École	1 450 €
- Café jardin	300 €
- Chasse la Saint-Urbainaise	120 €
- Club de bricolage	150 €
- Comité d'Animation (+ char)	1200 €
- Des idées et des mains	200 €
- E.S.M.	1300 €
- Fleur du Mékong	80 €
- Le P'tit ciné	400 €
- Les Poquelins de St-Urbain	350 €
- Livre Échange	1 800 €
- Naturvan	500 €
- Scrap à Lann Urvan	200 €
- Tous ensemble	350 €
- Tennis de Table	130 €

Associations sportives et culturelles

- CNRL	90 €
- Flore et Seven	140 €
- Elorn Hand Ball	160 €
- Elorn Olympique Landerneau	70 €
- Pays de Landerneau Athlé.	70 €
- Union rugby Landerneau	10 €
- Judo Club de Daoulas	70 €

Associations diverses

- APPMA Daoulas	80 €
- Ass. Des Maires du canton	165 €
- CLCV	50 €
- Alcool Assistance	25 €
- Foyer Coat Mez	200 €
- Jardin d'éveil	32 €
- Secours catholique Daoulas	220 €
- Secours populaire Daoulas	220 €

II JURÉS D'ASSISES

Le maire, Jean-Louis Vignon, informe les élus de l'obligation de procéder au tirage au sort sur la liste électorale de 3 jurés d'assises qui rejoindront un réservoir départemental en cas de procès d'assises. Ce tirage au sort a lieu en public. Les personnes doivent être au moins âgées de 23 ans et ne pas être privées des droits civiques.

III EN BREF

Prêt : le conseil vote l'autorisation de contracter un prêt de 250 000 € au Crédit Agricole sur 15 ans pour un taux maximum de 1,45 %. Ce prêt permettra de financer les investissements passés et le début du projet bibliothèque/garderie.

Projet école : le permis de construire va être déposé fin mai. Des réunions techniques ont lieu pour évaluer les besoins de mobiliers de la bibliothèque.

EPHAD : Pascale CORRE-DIVERRES, vice présidente de l'EPHAD de Daoulas a présenté aux conseillers, le fonctionnement de l'établissement d'accueil de Daoulas.



INSCRIPTIONS LISTE ÉLECTORALE

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Pour pouvoir voter en 2017, il faut avoir fait la démarche avant le 31 décembre 2016.

2017 est une année riche en scrutins électoraux. Le 23 avril et 7 mai 2017 aura lieu l'élection présidentielle.

Les 11 et 18 juin 2017 auront lieu les élections législatives.

Modalités d'inscriptions sur le site service-public.fr

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun

ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 18 avril est née **Tessa DELEMBERT**, 15 allée de Pen-Ar-Valy

Baptêmes républicains

Le 14 mai, **Sacha et Matéo BRONDEL**, ont reçu un parrainage civil, 370 route de Kerhuel.

PREMIERS SECOURS

Les élèves de CM2 de Saint-Urbain ont bénéficié récemment, pour la première fois, d'une initiation aux premiers secours, assurée par la Croix-Rouge de Landerneau. Cette animation a permis aux enfants, encadrés par 5 formateurs, de se familiariser aux différentes attitudes à adopter face à un accident. Les élèves étaient répartis en 3 groupes qui ont effectué des rotations durant 1h30. Le matériel mis à leur disposition était impressionnant : un mannequin par enfant pour les massages cardiaques et l'utilisation du défibrillateur (1 pour 2 élèves), des affiches pour les alertes et la protection des victimes et, également des jeux de rôles où ils étaient tour à tour, victimes et secouristes car c'est en les pratiquant qu'on s'approprie les gestes d'urgence.



En fin de session, une attestation leur a été délivrée, document qu'ils pourront compléter au collège pour parfaire leur formation.

Cette initiative a pu se réaliser grâce à l'appui financier de la municipalité et devrait être proposée tous les ans en fin de CM2.

RECRUTEMENTS

Deux nouveaux personnels non titulaires ont été recrutés en CAE pour aider à l'entretien des bâtiments communaux et à l'école.

Cindy LE GATT et Christopher REMETTER



PETITES ANNONCES

A vendre à Saint-Urbain, tondeuse autoportée de marque Husqvarna. Contact : 02 98 85 24 04.

Recherche personne/famille pour garder notre jeune chienne les 15 premiers jours de juillet. Nous proposons en échange, indemnité ou garde de vos animaux. Contact : 02 98 46 50 49.

Communiqués de la Mairie

DON DU SANG

Une collecte de sang aura lieu à Landerneau, rue du Docteur Pouliquen à l'EHPAD An Elorn, les jours suivants:

Lundi 6 juin de 15h00 à 19h00

Mardi 7 juin de 14h00 à 18h00

Mercredi 8 et jeudi 9 juin de 08h00 à 12h00

30 000 dons sont nécessaires chaque année en Bretagne. Merci pour votre participation.

NUMÉROS UTILES

- Police 17
- Pompiers 18
- Samu 15 ou 112
- Pharmacie de garde ... 32 37
- Médecin 02 98 25 02 37
- Kiné 02 98 25 06 55
- Cabinet infirmier 02 98 25 07 21
- Pôle social 02 98 25 84 23
(SSIAD et aide à domicile)
- Assistante sociale 02 98 85 95 57
(Mme LE QUÉRÉ)
- RPAM 02 98 25 87 26
- Taxi 06 99 44 56 66
- Service assainissement collectif
(astreinte) 06 11 74 64 98



HORAIRES MAIRIE

- Lundi : 8h45 -12h00 / 13h30 -17h30
Mardi : 8h45 -12h00 / 13h30 -17h30
Mercredi : 10h00 -12h00
Jeudi : 8h45 -12h00 / 13h30 -17h30
Vendredi : 8h45 -12h00
Samedi : 8h45 -12h00

CALENDRIER DE COLLECTE

Déchets ménagers	Recyclables
Mercredi 01 juin	Mercredi 08 juin
Mercredi 15 juin	Mercredi 22 juin
Mercredi 29 juin	Mercredi 6 juillet

Le prochain bulletin paraîtra mi juillet, veuillez déposer vos annonces en mairie (possibilité de déposer dans la boîte aux lettres ou de transmettre par courriel) pour le 30 juin dernier délai.

Merci.



AMIS DE TREVARN

Les Amis de Trévarn et du Patrimoine, dont Jean-Pierre qui est aussi choriste, vous convient à assister au concert qui sera donné **le dimanche 5 juin à 15h** dans le très joli cadre champêtre printanier de la chapelle de Trévarn par la chorale de l'Amitié de Gouesnou.



Les choristes vous interpréteront leur nouveau répertoire de variétés et vous offriront un goûter/gâteaux à l'issue du concert salle Ty Kreis-Ker.

Venez, en famille, avec vos amis partager en musique une agréable après midi. Entrée gratuite. Participation libre.



Le 8 mai, les Amis de Trévarn avaient proposé une après midi musicale classique. Entre 60 et 70 personnes ont pu apprécier une représentation de très haute tenue.



ANIMATION ÉCOLE

Le **dimanche 19 juin**, la folle équipe d'Animation école vous donne rendez-vous dans la cour pour venir profiter de la traditionnelle kermesse de l'école communale

Nos bénévoles se feront un plaisir de vous accueillir avec le sourire pour dévaliser leurs stands de pêche à la ligne, de chamboule-tout, de grande loterie, de plantes vertes... et cette année, les parents aussi pourront jouer !

Tous les deux ans, les bénéficiaires de la kermesse permettent, entre autres, de subvenir aux besoins de notre équipe enseignante pour proposer à nos enfants des sorties pédagogiques et amusantes.

La tempête, la neige ou la canicule ne nous empêcheront pas de faire la fête alors venez nous rejoindre.

K E R M E S S E

Ecole de Saint-Urbain

Dimanche 19 Juin 2016



BONNE HUMEUR GARANTIE !

Théâtre

THEATRE LES POQUELINS

Spectacle de fin d'année de l'Association les Poquelins de Lann Urvan

le Vendredi 24 Juin à 20h30
à la salle Ty Kreis-Ker.

Deux groupes joueront sur scène leurs pièces qu'ils ont préparées pour vous.

Entrée: 3 € Venez nombreux assister à la représentation des jeunes comédiens.

Bibliothèque

La bibliothèque propose régulièrement de nouveaux ouvrages à ses adhérents. Ce mois-ci quelques nouveaux **ouvrages policiers** comme :

- « Promesse » de ADLER OLSEN
- « L'insoumis » de GRISHAM INDRIDASON
- « Le lagon noir » de ARNALDUR
- « Désaxé » de KEPLER
- « Les enfants du Cap » de ROWE

Ou **des romans** tels que :

- « La renverse » de AADAM Olivier
- « L'arbre du pays Toraja » de CLAUDEL
- « La vallée des ambitions » de DE BROC
- « Je m'appelle radar » de LARSEN
- « On regrettera plus tard » de LEDIG
- « L'horizon à l'envers » de LEVY
- « La fille de Brooklyn » de MUSSO
- « Se souvenir des jours de fête » de SIGNOL
- « Ahlam » de Marc TREVIDIC

La liste non exhaustive est à retrouver à la bibliothèque. N'hésitez pas à pousser la porte de ce lieu culturel.

Breizh Cani'Tude



Le samedi 14 et dimanche 15 mai, sept adhérents ont représenté le club lors du canicross de Taupont (56).



Les vacances scolaires ont permis aux joueurs de l'ESM et d'autres clubs de poursuivre leur sport favori lors de deux événements : le stage de 2 jours et le tournoi du club.

Stage de foot les 11 et 12 avril

Le stage de l'école de football de l'ES Mignonne les 11 et 12 avril s'est déroulé à Irvillac. Plus de quarante joueurs y étaient présents sur les deux jours. Un entraînement spécifique a été proposé aux gardiens par Christian ROPARS. Un grand merci aux organisateurs : Jean Marie DIVERRES secondé par Cédric LE MEUR, Robert LE MEUR et Guy KERDONCUFF.

Une journée incontournable : le tournoi de l'ESM le samedi 16 avril

Ce sont 110 équipes des U6 aux U17 qui ont foulé les terrains pour le challenge LE MEUR et le challenge des dragons à Saint-Urbain, de 9h30 à 22h00 en semi-nocturne. Le tournoi a captivé les joueurs, les familles et tous ceux qui ont souhaité vivre cette fête sportive.

En quelques lignes, voici les résultats par catégorie :

U11 : Far vainqueur aux tirs aux buts devant Plouneventer - 3^e Gouesnou et 4^e Plounevezel.

U13 : Far vainqueur de Plougastel 2 à 0 - 3^e Cranou et 4^e ES Mignonne
Challenge Robert LE MEUR attribué au Far.

U15 : GJ des Enclos vainqueur de Plomelin 2 à 0 - 3^e ES Mignonne et 4^e Plouneventer.

U17 : Cranou vainqueur aux tirs aux buts devant l'ES Mignonne
3^e GJ Haut Leon et 4^e GJ Horn

Challenge des Dragons attribué à l'ES Mignonne

Au delà des résultats, à noter que nous avons eu la surprise d'avoir la visite de Jacky LE GALL qui rentrait du match de SOCHAUX-BREST. Celui-ci a salué l'action des clubs amateurs et notamment l'ES Mignonne avec la belle organisation du Challenge des Dragons Robert LE MEUR.

Jacky Le Gall est le MONSIEUR FOOT de la pointe Bretonne proche du Stade Brestois et journaliste de Tébéo.



Divers

CAFE JARDIN

Créée en octobre 2012, l'association Café Jardin de Saint-Urbain a pour but, dans le respect de l'environnement, de permettre l'échange de pratiques de jardinage au naturel, de favoriser l'échange de plants et de toutes les techniques ayant trait aux végétaux et à leur utilisation. L'association est ouverte aux habitants de Saint-Urbain et des communes alentours.

Retrouvez leurs actualités sur leur site internet: <http://cafejardin29.blogspot.fr/>

TOURNOI DE TREGUNC

Les U9-8 vainqueurs du tournoi Stéphane GUIVARC'H de Trégunc le samedi 7 mai.



Télio Simier, Owen Le Calvez,
Lorenzo Chevalier, Celyan Le Marrec,
Shawn Grayo, Malo Berregard,
Nathan Le Vey

Félicitations à toute l'équipe et aux dirigeants.

LES MENUS À L'ÉCOLE

MENUS	Du 06 au 10 juin	Du 13 au 17 juin	Du 20 au 24 juin	Du 27 au 1 ^{er} juillet
Lundi	Salade arlequin Escalope de dinde Pommes de terre vapeur Crème dessert bio	Salade coleslaw Tomate farcie Riz bio Brunoise de légumes Yaourt	Salade de betteraves bio maïs Poisson meunière Semoule bio ratatouille Fromage blanc sucré	Tomates vinaigrette Aiguillette de poulet Haricots verts persillés Pommes de terre Flan au chocolat
Mardi	Friand au fromage Jambon Gratin de légumes Édam bio Fruit de saison	Salade de pépinette surimi Rôti de porc sauce moutarde Poêlée de brocolis pommes de terre Saint-paulin bio Pomme	Salade verte œuf dur Rôti de veau sauce aux champignons Printanière de légumes Kiri Fruit de saison	Salade de concombre Steack haché Sauce forestière Purée Yaourt bio
Jeudi	Jus de pomme Hachis parmentier Salade verte Glace	Pastèque Sauté de porc au curry Frites Flan au caramel bio	Melon Pâtes bio à la carbonara Glace	Salade verte mozzarella Émincé d'agneau braisé Frites Compote biscuit
Vendredi	Saucisson à l'ail Dos de lieu à l'armoricaine Haricots verts Gouda bio Fruit de saison	Tomates mozzarella Blanquette de poisson Céréales gourmandes bio Éclair au chocolat	Carottes bio râpées Rôti de dinde Gratin de choux-fleurs Mousse au chocolat	Melon Rôti de porc Lentilles Île flottante

INFOS DIVERSES

Temps d'activités périscolaires

Les ateliers créés en septembre 2014 se poursuivent avec les mêmes partenaires. Les élémentaires inscrits profitent d'activités encadrées par des intervenants professionnels et qualifiés. Les enfants de maternelle présents sont encadrés par les agents municipaux qu'ils connaissent bien. L'objectif est qu'ils s'amuse tout en découvrant des ateliers.



RPAM

Relais Parents Assistants Maternels
3 Route de la gare - 29460 DAOULAS
Tél : 02 98 25 87 26 - rpam.paysdedaoulas@gmail.com

Horaires d'ouverture du service au public

Les permanences téléphoniques :

Le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00
Les rendez-vous : du lundi au vendredi, selon les disponibilités (possibilité de rendez-vous dans les mairies pour des personnes ayant des difficultés de mobilité).

Carnaval

Sur cette période de février-avril, l'équipe enseignante, l'animation école et la municipalité ont organisé le retour du carnaval de l'école. Vendredi 1er avril, (c'est vrai !), les enfants avaient tous le sourire et ont aimé vous voir nombreux dans les rues du bourg pour les applaudir lors de leur défilé en début d'après-midi. Évidemment la boum était de retour, tout comme le goûter. Les animateurs TAP et des parents ont participé à l'encadrement, et à la distribution des gâteaux succulents. Le renouveau du carnaval des enfants a été possible cette année, le vendredi matin.

En effet, sur chaque commune, l'organisation des temps périscolaires étant spécifique, seule la matinée offrait un créneau commun à tous les établissements.



Foyer des Jeunes

Les vacances d'été approchent et la MPT vous propose son programme d'activités pour les semaines à venir.

Le programme est disponible à cette adresse :

http://mptlanderneau.org/IMG/pdf/programme_ete_2016_mptcs.pdf

Les inscriptions ont commencé et peuvent se faire directement à l'accueil de la Maison Pour Tous / Centre social de Landerneau.

Pour tous renseignements appeler le 02 98 21 53 94.



TRI SELECTIF

Le tri sélectif et ses idées reçues

Depuis la mise en place de la collecte sélective en porte à porte, vous êtes nombreux à pratiquer le geste de tri et nous vous remercions de votre participation. En 2015, vous avez trié plus de 2 700 tonnes d'emballages et 1 700 tonnes de verre. **Bravo !**

Tonnages de 2011 : 2170 tonnes

Tonnages de 2015 : 2760 tonnes

Soit 590 tonnes d'emballages collectés en plus.

Au centre de tri des recyclables, une partie du tri est réalisée à la main par une trentaine de salariés. Il est donc nécessaire que les bacs jaunes contiennent seulement des emballages recyclables et surtout pas de verre ou d'ordures ménagères. Merci de respecter ces consignes afin de permettre aux agents du centre de tri de travailler dans de bonnes conditions.

Pour tout renseignement sur le tri, vous pouvez contacter les services de la communauté de communes au **02 98 21 34 49** ou par courriel : environnement.cc@ccpld.bzh

Les emballages recyclables sont :

- les bouteilles et flacons en plastiques avec les bouchons
- les conserves et canettes
- les cartons et cartonnettes
- les papiers, journaux et magazines (sans le film plastique)



Sont interdits dans le bac jaune : le verre, les ordures ménagères, les textiles, le polystyrène et les déchets verts.

Il faut laver ses emballages avant de les jeter ! **INUTILE !**

Évitez de gaspiller de l'eau. Il suffit juste de bien vider votre boîte de conserve ou votre litre de lait.

Je peux imbriquer mes emballages ! **FAUX !**

Les emballages ne doivent pas être imbriqués entre eux car cela pose des problèmes une fois arrivé sur la chaîne de tri. Pour optimiser le volume de votre bac, vous pouvez écraser vos emballages cartonnés et vos bouteilles plastiques dans le sens de la longueur et non en hauteur.

Il faut enlever les bouchons des flacons en plastique avant de les trier ! **INUTILE !**

Les bouchons en plastiques sont recyclés uniquement si vous les laissez vissés sur les bouteilles.

Je mets tous mes déchets dans mon bac vert car ils seront triés ! **FAUX !**

Une fois collectées, les ordures ménagères ne sont pas triées.

Tous les plastiques vont dans le bac jaune ! **FAUX !**

Les pots et les barquettes en plastiques sont à mettre avec les ordures ménagères car ils sont aujourd'hui trop fins pour être recyclés.

Ce logo signifie que l'emballage est recyclable ! **ERREUR !**

Ce logo signifie que l'entreprise, qui fabrique cet emballage, participe financièrement à la collecte sélective.

Trier ne sert à rien pour l'environnement ! **FAUX !**

Grâce à votre geste de tri, vous diminuez votre impact sur l'environnement, vous économisez de l'énergie, de l'eau et des matières premières.

Dépôts sauvages

Nos balades sur la commune sont égayées, ici ou là, de canettes ou bouteilles de bière, de débris de tout genre (chaises de jardin, sacs plastiques, poubelles...). Les sites remarquables de la commune, référencés dans le guide du patrimoine, seront bientôt envahis et dénaturés par la prolifération de ce type de déchets.

Respecter notre environnement est un acte citoyen et responsable pour l'avenir. Nous rappelons quelques règles essentielles de "savoir-vivre ensemble" aux utilisateurs des routes et chemins piétonniers de la commune :

- jeter dans une poubelle ses papiers, se rendre à la déchèterie pour y déposer ses objets (Daoulas) ;
- mettre dans son sac ou garder dans sa voiture ses canettes ou bouteilles et les déposer dans les bacs de recyclage prévus à cet effet.

Les dépôts sauvages sont passibles d'amendes de 150 € à 450 €.

Poubelles vertes et jaunes

Pour des questions d'hygiène et d'esthétique, il est demandé aux habitants de ne pas mettre plusieurs jours en avance ou laisser sur le bord de la route leurs poubelles jaunes ou vertes après le ramassage sélectif. Il a été constaté des poubelles renversées et des envois de déchets sur les voies communales.

Frelons asiatiques

La Communauté de communes a renouvelé la convention frelons asiatiques avec la FDGDON. Le dispositif passe par une reconnaissance effectuée par le référent de la commune avant intervention de la fédération.

Le service n'est gratuit pour l'utilisateur que si les nids détectés proviennent des frelons asiatiques. Dans le cas de destruction de nids de frelons européens, cette intervention est payante et facturée par le prestataire à l'utilisateur sans prise en charge financière de la Communauté de communes.

Le référent communal est Monsieur Nicol à Kergoat 02 98 25 06 15.

Infos sur www.saint-urbain.com page environnement.